

Collège et Ecole de culture générale  
Madame de Staël

# Soirée des parents 2<sup>e</sup> ECG

Jeudi 13 novembre 2025

*Guillaume Engeli , doyen C201-C203*  
*Carole Hayoz , doyenne C204-C210m*

## Photo de la classe

# Bienvenue!

Mes coordonnées:

**Nom, prénom**

**tél. : xxxxxxxx**

**courriel: xxxxxxxxxxxxxx**

La présentation sera disponible sur le site de l'école.

*Les slides 28 à 33 qui concernent l'orientation sont à disposition à titre d'information et consultables en ligne, mais seront non traitées ce jour.*

# Programme de la soirée

---

- 19h00 - 19h20** Séance d'accueil par le RG
- 19h20 - 21h30** Brefs entretiens individuels (**5 minutes maximum**) avec le corps enseignant.
- Réseau et équipe de direction à disposition dans le hall au rez-de-chaussée.
- Vente de pâtisseries par les élèves.

# Collège et Ecole de culture générale Madame de Staël

---

- 1'581 élèves (647 ECG, 934 Collège)
- L'ECG en OSP art-design, santé et travail social :  
**203** élèves de 2<sup>e</sup> année
- 207 enseignant-e-s et 30 membres du personnel administratif et technique
- CEDOC
- Cafétéria



# Règles de vie

---

- ✓ Règles de l'école: voir le mémento
- ✓ Absences: délai et fonctionnement
- ✓ Travaux à refaire (TAR): procédure
- ✓ Remplacement: pas automatique
- ✓ Congés: demande à l'avance au doyen

**Attention:** pas de congés pour les ponts, les jours anticipant ou prolongeant les vacances, les périodes officielles d'évaluation.

# Communication CECG-parents

Relevé des remarques disciplinaires (AN-AT-OUB-RV) toutes les 4 à 6 semaines, dans la semaine qui suit les dates ci-dessous:

Envoi d'un courriel pour prévenir les parents que le relevé est transmis aux élèves

N° de relevé	Date de fin
R1	19 septembre
R2	17 octobre
R3	21 novembre
R4	9 janvier
R5	6 février
R6	13 mars
R7	24 avril
R8	22 mai

# Discipline-sanctions-suivi

---

Suite au relevé MEMO, mesures disciplinaires graduées :

- Lettre d'avertissement
- Retenues (TUP/réflexion)
- Exclusion (1 j, 2 j, 3 j, etc.)

Suivi des résultats scolaires en 2<sup>e</sup> année :

- NIP en novembre
- Fin de 1<sup>e</sup> semestre (12.01.2025)
- Fin d'année (27.06.2025)

# Absentéisme

*"La participation aux cours est obligatoire. Les directions et les maîtres, par délégation, assurent le contrôle de la fréquentation scolaire. "*

*REST, art. 42, alinéa 1*

- Forte corrélation entre absentéisme et échec scolaire.
- **Seuls les élèves qui ont suivi régulièrement les cours de l'année sont admis aux épreuves de fin d'année et examens du certificat d'école de culture générale.** (cf. RECG C1 10.70 du 8 février 2023).
- Responsabilisation de l'élève et travail sur l'autonomie :  
Les absences doivent être excusées par le **formulaire *ad hoc*** au plus tard **le jour du retour à l'école.**
  - Un **CM** est demandé après 3 jours d'absence ou pour toute évaluation manquée.
- Suivi par le responsable de groupe (RG), le doyen et le directeur.

# Traitement des absences

---

- Un élève absent à une séance de travaux à refaire obtient 1,0 sauf si remise d'un certificat médical à son retour en classe.
  - **Deux travaux maximum par année refaits sans justificatif officiel** (cf. REST C1 10.31, art.42, al.6) mais ils doivent être excusés avec le formulaire
- **Travaux à refaire** : voir procédure sessions du mercredi après-midi
- Les absences prévisibles doivent faire l'objet d'une **demande de congé** et sont soumises à autorisation auprès de la direction au minimum 15 jours à l'avance.
  - Pas de congé anticipant ou prolongeant les vacances.

# Contenus de la formation dès la 2<sup>e</sup> année

---

- Des contenus approfondis dans les disciplines communes
- Des contenus spécifiques à l'OSP
- Travail Personnel de Certificat (TPC)
- 10 jours de stage

A enregistrer avant le stage, au bureau des stages le mardi en H2 et le jeudi en H3, au secrétariat du pavillon (PR03a) ou en déposant les documents complétés dans la boîte aux lettres juste devant.

! Stage sur vacances scolaires.

Exception: demander autorisation à Monsieur Fanneau Lecygne, (P116)

# Conditions de promotion de 2<sup>e</sup> en 3<sup>e</sup>

---

- Est promu l'élève qui obtient la note annuelle de 4,0 au moins pour chacune des disciplines
- Est promu par tolérance l'élève dont les résultats satisfont aux trois conditions cumulatives suivantes :
  - une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 pour l'ensemble des disciplines
  - au maximum 3 notes inférieures à 4,0
  - la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes ne doit pas dépasser 1,5.

# Notes groupées en 2<sup>e</sup>

---

- OSP Art & design et OSP Santé:
  - Sciences humaines:
    - Société et économie (1/2)
    - Histoire (1/4)
    - Géographie (1/4)
- OSP Travail social:
  - Pas de notes groupées

# Notes anticipées de 2<sup>e</sup> comptant en 3<sup>e</sup>

---

- OSP Art & design:
  - Sciences expérimentales (*Biologie, Chimie ou Physique*)
- OSP Santé:
  - Art (*Dessin – Arts plastiques, Art dramatique ou Musique*)
- OSP Travail social:
  - Art (*Dessin – Arts plastiques, Art dramatique ou Musique*)
  - Sciences expérimentales (*Biologie, Chimie ou Physique*)

# Le Travail Personnel de Certificat (TPC)

---

Selon le règlement C1 10.70 de l'ECG du 8 février 2023 (Art. 12) : *"Le travail personnel permet à l'élève de démontrer sa capacité à mener et à présenter de façon autonome une recherche approfondie dans les domaines d'études de la formation générale ou dans le domaine professionnel envisagé."*

- Le TPC est essentiel et obligatoire
- L'évaluation finale inclut la mise en œuvre du travail en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, le dossier écrit et la soutenance orale. Le TPC fait l'objet d'une note comptant pour l'obtention du certificat.
- Il se déroule sur deux années scolaires. À chaque étape de son travail, l'élève est suivi par un enseignant : le maître accompagnant (MA)
- **Les détails du TPC se trouvent dans le Vade-Mecum et sur le site de l'école.**

# Conditions d'obtention du certificat (fin de 3<sup>e</sup>)

---

La réussite du certificat de l'école de culture générale est subordonnée aux conditions cumulatives suivantes :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 pour l'ensemble des disciplines
- au maximum **3 notes insuffisantes**
- la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes ne doit pas dépasser 2,0
- **la validation formelle** des 10 jours de stages pratiques intra-certificat.

# Redoublement, dérogation, transferts

---

- Le redoublement et le passage par dérogation ne sont pas automatiques (REST C 1 10.31, art. 31, al.1)
- **Un** seul redoublement par filière (REST C 1 10.31, art.31, al.3)
- **Une** seule dérogation par filière et **pas** à l'issue d'une année répétée (REST C 1 10.31, art. 30, al.2 et 3)
- L'élève transféré dans la même année d'études est considéré comme redoublant dans sa nouvelle filière de formation, sauf en année certificative (3<sup>e</sup>) (REST C 1 10.31 art.33)

# Dispositifs de soutien

---

- **Le responsable de groupe**
- **Réseau médico-psycho-social de l'école**
  - Mme Joëlle Maillard Rollot, conseillère sociale (PR01)
  - Mme Véronique Pizzirusso, psychologue-conseillère d'orientation (PR02)
  - M. Sébastien Feliciangeli, conseiller en formation (PR08)
  - Mme Sophie Patry, infirmière (024a)
  - M. Gaëtan Foglia, éducateur (026)
  - Mme Nathalie Waelti-Baume, psychologue (027)
- **Doyens du degré :**
  - Carole Hayoz: [carole.hayoz@edu.ge.ch](mailto:carole.hayoz@edu.ge.ch) (C204-C210sae)
  - Guillaume Engeli : [guillaume.engeli@edu.ge.ch](mailto:guillaume.engeli@edu.ge.ch) (C201-C203)
- **Dispositif externe : ARA (Association des répétitoires)**
- **[Ateliers gestion du stress](#)**

# Projets pour la volée de 2<sup>e</sup>

---

- Camp de ski pour les M2 et C2 du 23 au 27 mars 2026, à Fiesch (VS), déplacement en train, encadré par les enseignants
- Voyage d'études C3 (septembre 2026)

Le service social de l'école est à disposition des élèves et de leurs parents pour une aide financière si besoin.

# Quelques mots sur l'orientation...

---

# Save the date

---

- Soirée orientation C2 et C3 le jeudi 12 février 2026 ouverte aux parents et aux élèves  
description des formations après l'ECG par options (arts, santé, social), témoignages d'anciens élèves
- Cité des métiers du 25 au 30 novembre 2026 à Palexpo:  
[cite-metiers.ch](http://cite-metiers.ch), l'expo - Un avenir à ton image

# Orientation /réorientation

---

Si promotion non atteinte à la fin du 1<sup>er</sup> semestre:

envisager un « plan B »

- En parler avec: les parents, le/la responsable de groupe, les doyens, le réseau (Mme V. Pizzirusso et M. S. Feliciangeli)
- Utiliser les outils informatiques: [myorientation.ch](http://myorientation.ch)
- Visiter la Cité des Métiers (Prévost-Martin 6, lu-ve 10h-17h)
- Participer aux Zoom métiers (mercredis)
- Journée portes ouvertes des CFP en janvier

# Communication et divers

---

- Transmission des informations aux élèves par courriel → eduge.ch, les élèves doivent consulter tous les jours leur messagerie
- Toutes les communications générales à l'école sont également disponibles sur le site internet de l'école :  
<https://edu.ge.ch/secondaire2/secondaire2/stael/accueil>
- Heure de maîtrise : obligatoire, mais les élèves peuvent parfois être libérés une partie, pour les entretiens individuels.
- Participation forfaitaire de CHF 60.- par élève → Une facture adressée à domicile (pour une aide financière, demander au service social de l'école).

# Objectifs de l'association

---

L'APEdes c'est :

- Un lieu d'écoute et d'échange des parents
- Un «support» logistique
- L'attribution de prix de maturité
- Un lien avec la direction et le corps enseignant
- Un liens avec les autres associations œuvrant pour l'instruction genevoise

[contact@apedes.ch](mailto:contact@apedes.ch)

Plus d'information sur <https://apedes.ch>

# Objectifs de l'association

---

- L'APeDeS décerne, depuis 2021, à la fin de chaque année scolaire le prix de la bienveillance qui reconnaît un comportement altruiste et désintéressé d'un élève ou d'un groupe d'élèves du CECG
- Plus d'information sur <https://apedes.ch>



Prix de bienveillance

Être membre de l'APEdes cela veut dire :

1. s'inscrire sur le site en payant une cotisation annuelle de CHF20.- (par famille)
2. contribuer à la légitimité de l'action de l'APE
3. avoir accès aux informations/événements de l'APE

Être membre du Comité de l'APEdes cela veut dire :

1. Contribuer activement à la vie du CECG
2. et consacrer un peu de son temps (3/4 séances par année)

**Effectuez un paiement  
avec TWINT !**



Scannez le code QR avec  
l'app TWINT



Confirmez le montant et  
le paiement

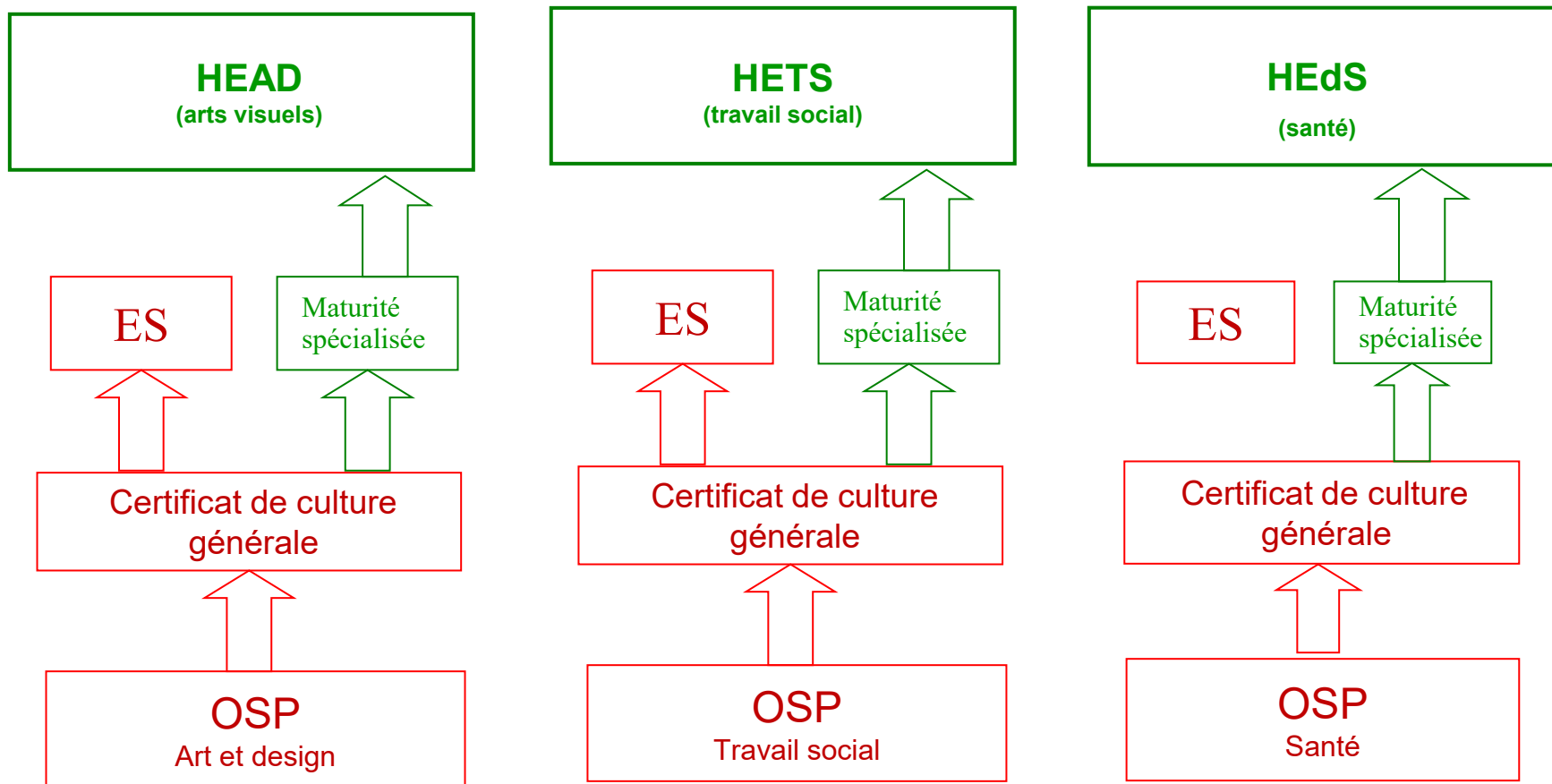


# Merci pour votre attention

## Place aux questions !



# Formations tertiaires subséquentes



**Le certificat de culture générale et celui de maturité spécialisée sont reconnus sur le plan national**

# École supérieures (ES) et autres écoles professionnelles

- Designer en communication visuelle (ESBDi-CFPA)
- Photographe CFC (CEPV-ESAA)
- Educateur de l'enfance (ESEDE)

Certificat  
ECG

OSP  
Art et design

- Educateur de l'enfance (ESEDE)

Certificat  
ECG

OSP  
Travail social

- Ambulancier (ES)
- Hygiéniste dentaire (ES)
- Technicien en analyses biomédicales (ES)
- Technicien en salle d'opération (ES Lausanne)
- Orthoptiste (ES Lausanne)
- Pédicure-podologue (ES)
- Educateur de l'enfance (ESEDE)

Certificat  
ECG

OSP  
Santé

# Choix de la MS : quelques recommandations

---

## La maturité spécialisée :

un palier supplémentaire dans le cursus de formation vers les HES

- **Moyenne** des disciplines de l'OSP : exigence de la note minimale de 4.0
- Des bases solides dans les autres disciplines : français et TPC
- Avoir réussi le **concours d'admission** en année passerelle Art & Design du CFPA (Centre de Formation Professionnelle Arts)
- Admission conditionnée par validation d'un **stage** (MSSA + MSTs), sous réserve de modification

Pour les élèves qui ne termineront pas l'ECG ou qui ne souhaitent pas poursuivre leur formation dans un établissement de formation ES ou HES...

---

Autre profession dans le domaine du **social** accessible par un CFC :

- Assistant-e socio-éducatif (ASE)

Autres professions dans le domaine de la **santé** accessibles par un CFC :

- Assistant-e dentaire (formation duale)
- Assistant-e de médecin (formation duale)
- Laborantin-e en chimie ou en biologie
- Technicien-ne dentiste (formation duale en 4 ans)
- Assistant-e en soins et santé communautaire (formation plein temps ou duale au CFP Santé et social)

Pour les élèves qui ne termineront pas l'ECG ou qui ne souhaitent pas poursuivre leur formation dans un établissement de formation ES ou HES...

---

Autres professions dans le domaine des **arts** accessible par un CFC :

- Bijoutier-ère (CFP Arts)
- Céramiste (CFP Arts)
- Créateur-riche de vêtements (CFP Arts)
- Polydesigner 3D (CFP Arts)
- Dessinateur-trice orientation architecture d'intérieur (CFP Arts)
- Graphiste (CFP Arts)
- Interactive media designer (concepteur multimédia) (CFP Arts)
- Photographe (CEP Vevey)
- Assistant audio ou audiovisuel en vue du brevet fédéral de technicien du son (CFMS Centre de formation aux métiers du son Lausanne)